

EGIP SPOILER ALERT : **La DAP expérimente encore,** **les SPIP encaissent toujours !**

Alors que le rythme des réunions de travail et des instances a repris en cette nouvelle année 2026, ni la mission des EGIP elle-même, ni le cabinet du GDS, ni le DAP, ni la SDIP ne semblent daigner échanger et consulter les OS représentatives des personnels travaillant en SPIP des conclusions à venir des États Généraux de l'Insertion et Probation lancés en mars 2025.

Et pourtant, comme à son habitude, la CGT IP n'était pas restée inactive. Le 4 novembre elle demandait un point en CSA SPIP car des appels à candidature étaient partis en service. Elle demandait en fin d'année à pouvoir être à nouveau reçue par la mission des EGIP avant leur conclusons, refus. A la CGT IP on connaît trop la chanson, venir nous dire que tout est en cours, que rien n'est arbitré et découvrir ensuite, une fois le tout lancé, que notre administration se réfugie derrière le disque rayé de «la consigne nous a été donnée de décliner rapidement, sans marge de manœuvre et sans le temps de vous concerter... ». Merci mais pour 2026, le baratin habituel n'a que trop duré !

Pendant ce temps, nous apprenons que depuis le 12 janvier, la direction des affaires criminelles et des grâces ainsi que la direction des services judiciaires, rejoint par la DAP le 16 janvier, lancent un appel à candidature en vue d'une expérimentation relative au renforcement de l'intervention des SPIP en pré-sentenciel, avec présence au sein des tribunaux. Ceci, alors que les conclusions des EGIP ne sont pas rendues (ou rendues publiques), le ton est donné.

Alors la DACG parle de permanence dans les tibunaux et pas la DAP, qui dit la vérité ? Les BEX sous 24h pour les VIF qu'en est-il ? La DACG parle de renforcer l'associatif sur les CJ alors que la DAP dit l'inverse ? C'est donc une communication dissonante entre les directions de notre ministère. Autant de questions qui méritent un débat avant d'être communiquées à toutes les juridictions et services de France et de Navarre.

L'expérimentation sera donc pilotée par la DACG, la DSJ et la DAP, en lien avec le secrétariat général, et avec l'appui de l'inspection générale de la Justice. **Ça promet au regard des premières communications déjà contradictoires.**

Menée sur une période comprise entre le début du mois de mars 2026 et la fin de l'année 2026, elle concernera quatre à cinq sites expérimentaux, particulièrement touchés par l'état de surpopulation carcérale. Au cœur de cette expérimentation, les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont invités à renforcer leur intervention sur le champs pré-sentenciel (contrôle judiciaire et/ou enquête sociale rapide) et assurer une prise en charge rapide des auteurs de violence conjugale (pose immédiate des dispositifs de surveillance électronique et convocation devant le CPIP dans les locaux du SPIP le 1^{er} jour ouvrable après l'audience).

Pour la CGT Insertion probation, en d'autres termes, on donne une mission supplémentaire à des SPIP déjà touchés par une charge d'activité qui ne leur permet déjà pas d'assurer pleinement leurs missions de suivi des personnes confiées, le tout dans un contexte de tensions dues à la surpopulation carcérale. Toute cela, sous couvert d'un renfort en lien avec les 100 postes alloués en SPIP dans le cadre du PLF 2026, alors que celui-ci n'est pas encore voté. On ajoute en plus des exigences exorbitantes avec désormais des convocations 474 à 24h ouvrées pour les VIF, on se

demande bien comment les juridictions vont opérer cette mue. **On attend toujours la communication des pièces judiciaires, les saisines des mesures qui nous apparaissent être des sujets autrement plus urgents et impactants sur la bonne marche des suivis.**

La CGT IP n'a pas attendu ces États Généraux et encore moins ses supposées conclusions pour affirmer et réaffirmer que le pré-sentenciel relevait bien des missions du SPIP, sur le volet des ESR comme du suivi des mesures. Pour notre organisation, la prise en charge globale des personnes n'est pas un vain mot. Plus encore, rapidité ne rime pas avec individualisation. Il est impensable de penser un système pré-sentenciel cohérent dans le cadre de l'explosion de la comparution immédiate comme procédure habituelle en matière pénale. **Plus d'ajournements, plus de césures du procès pénal, voilà en réalité comment rendre efficace l'action pénale. Encore une fois cela nécessite des moyens et du temps, ce que manifestement les gouvernements successifs évacuent dans une logique bureaucratique purement gestionnaire.**

Rappelons toutefois que près de 1000 postes manquent déjà pour atteindre les organigrammes de référence quand ce ne sont pas les conditions de travail qui déraillent. Nous ne cessons de dénoncer un épuisement professionnel et des prises en charges insatisfaisantes tant pour les personnels que pour les usager.e.s. Notre administration, en catimini, nous répond continuons à expérimenter au plus vite !

Dans ces conditions et tant que le ministère et la DAP ne feront pas du renforcement des effectifs en SPIP une priorité et proposeront un plan pluri-annuel de recrutement, il est hors de question d'absorber de nouvelles missions. Depuis 3 ans, aucune création de poste de CPIP n'a été réalisée. Aujourd'hui, ces mêmes dirigeants voudraient nous faire croire que le sort des SPIP les intéresse ? Que la défense du service public d'insertion et son caractère régalien leur importent ? A d'autres !

Si la DAP et le Ministère de la Justice souhaitent rendre au SPIP sa place légitime dans le présentenciel, qu'ils leur fournissent les moyens humains et matériels propres à assurer leurs missions actuelles et futures. Autre idée, qu'ils reconnaissent enfin l'investissement de leurs personnels et revoient leur copie sur : un taux de promotion dérisoire, une prime de surencombrement qu'ils/elles ne perçoivent pas, une DGAP devant reposer sur deux jambes (sécurité et insertion) uniquement focalisée sur la sécurité en établissement, un retard de ratrappage de PSS toujours pas régularisé, une IFSE devant être revalorisée au 1^{er} janvier 2026 même pas étudiée...

Lorsque les SPIP et les personnels qui les composent seront considérés, alors des efforts supplémentaires pourront leur être demandés. Monsieur le garde des sceaux, monsieur le DAP, madame la Chef du service métier de la DAP à vous de jouer !

Montreuil, le 20 janvier 2026

LA CGT INSERTION PROBATION

UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex

01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com

www.cgtspip.org